

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AR 20 23 1569 CC**

**MESURE DE POLICE**

**OBJET**

**ADRESSE (S)**

*Parking Trinité  
sortie rue Tour Carree  
interdite.*

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police municipale

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants et les articles L2213-1 et suivants,

VU le code pénal, notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la route, notamment les articles R412-6 à R 413-17 et R 412-49 0 R 417-7, et R 417-10,

Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT le risque .....

CONSIDERANT l'urgence à prendre les mesures permettant de circonscrire ce risque,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Il est prescrit les mesures suivantes à compter du *16 avril 2023*  
*sortie parking rue Tour Carree interdite pendant*  
*le défilé du Carnaval prévu de manière indicative*  
*entre 16 et 17h30*

**ARTICLE 2** – Les mesures visées à l'article 1<sup>er</sup> s'appliqueront jusqu'à la fin du risque

**ARTICLE 3** – Le cas échéant, les véhicules en infraction au présent arrêté sont enlevés et mis en fourrière aux risques et périls des contrevenants.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :  
- de sa publication pour le recours des tiers,  
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application Informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 050-200056844-20230416-AR\_2023\_1569\_CC-AR

SLO

**ARTICLE 5** - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cherbourg-en-Cotentin,

Le 16.04.2023

Pour le Maire empêché, par délégation,

le Maire Adjoint,

Prénom Nom

Patrice MARTIN



*[Handwritten signature]*